

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **35^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français et de deuxième division. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard

Recommandations

à Mesdames et Messieurs les Concurrents



C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye Charlemagne – Golden Palace*, et de la ville d'Hautmont, que nous avons pu bâtir cette 35^{ème} édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général

Yoann DESCAMPS
Président de Genesis Sport



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	6 avril 2026
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	22 juin 2026 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	27 & 28 juin 2026 de 9 h 00 à 14 h 00 3 juillet 2026 de 9 h 00 à 12 h 00
Vérifications administratives :	Même dates et horaires, fournir les copies des documents.
Lieu	ASA 59 Hautmont Rue des Cligneux 59330 Hautmont
Coordonnées GPS	Lat : 50° 14' 30" N - Long : 3° 53' 40" E
Reconnaisances :	27, 28 juin & 3 juillet 2026 de 9 h à 18 h

Vendredi 3 juillet 2026

Séance d'essai	de 13 h 00 à 18 h 00
Vérifications administratives :	de 17 h 00 à 21 h 00 : Citroën Feignies
Vérifications techniques :	de 17 h 00 à 21 h 15 : Citroën Feignies Route de Valenciennes D649 à Feignies
Horaires	www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	à 21 h 00 PC Course Centre culturel Square du 8 mai à Hautmont
Publication des équipages admis au départ :	à 22 h 00 via QR code sur le site de la ligue ou de l'ASA 59
Ordres et Heure de départ 1 ^{ère} étape :	à 22 h 15 via QR code sur le site de la ligue ou de l'ASA 59

Samedi 4 juillet 2026

Départ du rallye :	à 8 h 00 pour le 1 ^{er} concurrent moderne parc fermé Hautmont
Arrivée Etape 1 :	à 19 h 10 pour le 1 ^{er} concurrent moderne parc regroupement Hautmont
Publication des résultats partiels De la 1 ^{ère} Etape et heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} Etape	à partir de 20 h 00 Internet via QR code du site de la ligue ou de l'ASA 59

Dimanche 5 juillet 2026

Départ Etape 2 :	à 8 h 00 pour le 1 ^{er} concurrent moderne parc regroupement Hautmont
Arrivée du rallye :	à 15 h 45 pour le 1 ^{er} concurrent moderne parc fermé Hautmont
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage officiel (QR code Ligue)
Vérification finale :	Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont
Remise des prix :	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Port de plaisance – Hautmont

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA 59 organisent les 3, 4 et 5 juillet 2026 un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

35^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace®

Championnat de France des rallyes de deuxième division

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° **1926** le **19 Mars 2026** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n° 321** le **09 Avril 2026**.

L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

Comité d'Organisation

Président :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Responsable sportif	Alexis SERIS	06 81 87 57 12
Trésorier	Didier CARETERO	06 73 64 76 10
Secrétariat :	Stéphanie LEMOINE	06 15 20 74 01
Chargé des relations avec les mairies :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Chargé des relations avec les autorités :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Chargé des relations avec la presse :	J. Bernard SORRIAU	06 11 64 27 57
Responsable des officiels :	Olivier DORPE	07 82 82 06 37
	Patricia RICHET	06 67 95 35 86
Responsable des commissaires	Brigitte STAMANE	06 72 16 75 38
Responsable Implantation :	Jérôme DUPONT	06 14 74 32 32
Responsable de l'hébergement :	Stéphanie LEMOINE	06 15 20 74 01
Responsable de l'intendance :	Lydie DESCAMPS	06 17 94 17 05
Les membres de l'association Génésis Sport		

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 2 juillet 2026 :

Adresse :	Genesis Sport Rallye Charlemagne 14, route d'Ecuelin 59620 Saint Rémy Chaussée
Téléphone :	06 13 84 05 55
Email	descamps.yoann0@gmail.com

A partir du vendredi 3 juillet 2026 :

Adresse :	Salle Halvert Centre culturel à Hautmont
Téléphone :	06 13 84 05 55

Sites internet : *Rallye Charlemagne

www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne

www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks

*Ligue Hauts de France

<http://www.sportautonord.com>

*FFSA

<http://www.ffsa.org>

Organisateur Technique :

Genesis Sport Rallye Charlemagne
14, route d'Ecuelin
59620 Saint Rémy Chaussée

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A.	Daniel BLUTEAU	2974 11/10
Chauffeur	Olivier PIERQUIN	234005 01/16
Commissaires Sportifs :	Clément MASCLEF (Président)	179771 01/06
	Angélique GODEFROY	248557 01/14
	Patrick GRENIER	220147 01/12
Directeur de Course :	Mickael LACHERE	58237 01/12
Directeur de Course Adjoint	Dimitri HEMBERT	205021 01/12
	Jannick DAUBIGNE	6560 04/10
D.C VHC - VHRS et Nouveau Départ :	Patrick PERRIN	6678 01/16
D.C. Stagiaire	Anthony LAOUST	149229 01/16
Adjoints à la direction de course :	Martine PICHELIN PC Course	18416 01/16
	Anita MISSWALD PC Course	5763 01/08
	Anne Catherine VIEHE PC Course	11415 01/02
Directeur de Course délégué sur ES	Sébastien DEUIL	113016 13/03
	Guillaume LEGRAND	220796 13/03
	Patrick JOVE	128187 01/12
	Thomas LEMIRE	35253 01/11
	Claude ROJ	142485 01/11
	Hervé LARUE	38286 13/09
DC Parcs fermé & assistance	David NAMUR	330904 01/16
Directeur de course délégué en	François LANGLET Véhicule Tricolore	1559 01/02
Véhicule d'encadrement	Miguel YSMAL Véhicule 000B	251300 01/16
	Jean Marc ROGER 00A	3257 01/14
	Xavier CALOIN Véhicule 00B	18045 01/14
	Fabrice OUDART Véhicule 000A	8912 03/25
	Yves BLAMPAIN Véhicule Balai	197446 01/02
	Jean MISSWALD Véhicule Balai	2212 01/08
Médecin Chef :	Dr Rachid DRISS Médecin chef	
Commissaires Techniques :	Jean Michel DESSE (Responsable technique)	5538 01/16
	Bernard POTTIER (Responsable VHC & VHRS)	5010 01/12
	Chakib BENAMAR	332781 01/02
	Philippe BOUREL	193692 01/12
	Michel LEBEAU	8842 01/16
	Stéphane LEULIETTE	10739 01/12
	Jean Claude POULEUR	140581 01/16
	William BLOT	236179 13/18
	Jacques SALENNE	18219 13/06
	Yves VANACKER	16710 01/16
	Ludovic ODENT	329348 01/16
Commissaires Techniques Stagiaire	Xavier LEFEBVRE	179744 11/01
Secrétariat des comm. techniques :	Christiane DESSE	152197 01/16
Chargés des relations concurrents :	Véronique PIGOT (Responsable)	112507 01/12
	Marie PINTO	309787 01/16
	Claudine LEMARCHAND	1459 01/08
	Philippe AGOSTINIS	1270 01/02
Juges de faits :	Jean François ROUSSELLE	2589 01/16
	Hubert GUYOT	137484 01/16
	Maryline SEGUIN	326969 01/16
	Olivier DORPE	316076 01/16
Informatique et classement :	LSAHF	
Matériel comité & Liaisons radio :	Sébastien DUFRESNE - LSAHF	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{ème} Rallye du Charlemagne Golden Palace est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes de 2^{ème} division 2026,
- La Coupe de France des Rallyes 2026 (coef. 4),
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France.
- Les Challenges de l'ASA 59 Hautmont.
- Le challenge N2 Nord

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, sera invité à se présenter aux vérifications administratives lors de la prise des road book les 27 & 28 juin et le vendredi 3 juillet 2026 de 9 h 00 à 14 h 00.

Il retrouvera son heure de passage aux vérifications techniques sur le site de l'ASA 59 (tableau dédié).

www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne

Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications techniques.

- Vérifications techniques : de 17 h 00 à 21 h 15 Citroën Maubeuge D649 – Feignies
- La vérification des documents manquants, des licences et des permis de conduire se fera le 3 juillet de 17 h 00 à 21 h 00 même lieu
- Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont. Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute concurrent qui désire participer au rallye Charlemagne Golden Palace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 juin 2026 à minuit.

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **180** voitures les 3 Rallyes Moderne, VHRS et VHC confondus soit au maximum 180 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement* sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 575 € +10 € (géolocalisation) + 6 € (commissaires) **soit 591€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1150 € +10 € (géolocalisation) + 6 € (commissaires) **soit 1166€**

Prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Remise de 5 % sur l'engagement initial si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.

* Les engagements devront être adressé à : Genesis Sport Rallye Charlemagne
14 route d'Ecuelin 59620 Saint Remy Chaussée
Règlement à l'ordre de Génésis Sport

3.3.1P Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- vendredi 3 juillet 2026 : à partir de 8 h 00 (placement par l'organisation) port de plaisance Hautmont.

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifiques devront impérativement être mis sur le pare-brise.

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

NB : Un parc plateaux est organisé, son adresse sera communiquée lors de la prise des road book. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant le Rallye, contre une caution (en chèque de 200€).

Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Règlement par chèque à l'ordre de **Genesis Sport**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace représente un parcours de 387,345 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il compte 5 épreuves spéciales différentes et 10 au total, d'une longueur de 148,920 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape, samedi 4 juillet 2026

ES 1 – 4	L'épine Griseau - Golden Palace	10 km 800	X 2
ES 2 – 5	Les Auniaux - Ets Tromont	16 km 270	X 2
ES 3 - 6	Le Stan - Ets Lanthier TP	14 km 340	X 2

2^{ème} étape, dimanche 5 juillet 2026

ES 7 - 9	Bois du Comte - LD groupe Delcorte	9 km 400	X 2
ES 8 - 10	Le pont des bergers - Abeille assurances	23 km 650	X 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Toute infraction sera sanctionnée par le Collège des commissaires sportifs.

6.2.1P

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE CHARLEMAGNE RECONNAISSANCE + numéro d'ordre', devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P Durée

Les reconnaissances auront lieu les 27, 28 juin & 3 juillet 2026 de 9 h à 18 h. En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite.

6.4.6p Rétroviseurs extérieurs :

Les rétroviseurs extérieurs de la voiture devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entraînera une sanction assignée par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.5.17.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

**Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course
pour signaler les abandons ou signaler un accident.**

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Chèque de caution à l'ordre de Genesis Sport

7.5.19P Chicane Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

7.5.20P Séance d'essai Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Des séances d'essais pourront être organisées entre le 29 juin et le 3 juillet 2026, elles se feront sur route fermée sécurisée et non chronométrées.

Le vendredi 3 juillet 2026, une séance sera organisée de 13h00 à 18h00. Les concurrents désirant y participer devront en faire la demande lors de leur engagement, les frais de participation sont fixés à 50 € par équipage et par voiture.

L'équipage devra être obligatoirement en tenue de course. La voiture devra arborer les autocollants distinctifs de la séance d'essais, leurs emplacements seront indiqués lors de la prise des road book ainsi que le lieu de déchargement des voitures de course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette séance si le nombre d'inscrits est inférieur à 20, mais aussi d'organiser une séance d'essai la semaine précédente l'épreuve.

ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèce sont cumulables (sauf entre trophée féminin et challenge féminin) **

GENERAL	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	Pourcentage de l'engagement réel du concurrent (voir art. 3.1.11.1P.)	
	800 €	600 €	300 €	200 €	100 €		
CLASSE	1er	2ème	3ème	4ème	5ème		
Plus de 15 partants	575 €	300 €	200 €	100 €	50		
De 10 à 15 partants	575 €	300 €	200 €	100 €			
de 6 à 10 partants	575 €	300 €	200 €				
de 4 à 5 partants	300 €	200 €					
De 1 à 3 partants	200 €						
Trophée féminin	200 €						
Challenge féminin	200 €						

Challenge WRC : Challenge spécifique qui récompensera les 3 premières WRC au classement général, si + de 8 partants.

Le trophée féminin est réservé aux équipages 100 % féminin

Le challenge féminin est réservé aux équipages mixtes ayant une femme en 1^{er} pilote

Trophée Michel Wilmart : récompense plusieurs commissaires sur le rallye Charlemagne – Golden palace

*** L'organisateur se réserve le droit d'organiser une remise de prix complémentaire, sous quelque forme que ce soit, après parution du règlement particulier sportif*

Pour la remise des prix :

Les prix seront réduits en dessous de 100 partants

100 partants = 100 % des prix

90 partants = 90 % des prix

84 partants = 84 % des prix, etc.

La remise des prix se fera par rapport à l'engagement réel du concurrent (voir art. 3.1.11.1P.)

Les prix en espèces seront adressés aux concurrents par voie postale.

